

Regards sur Anjou

Vous avez des questions ?
Accueil, information et orientation 514 493-8000

Événement

Le défilé du père Noël de retour à Anjou

Vendredi 15 novembre à 19 h

Nicolas Noël, célèbre auprès des petits et des grands, sera parmi nous pour notre 10^e édition

L'arrondissement d'Anjou est heureux d'inviter toute la population à venir admirer le 10^e défilé du père Noël. Ce défilé sous les étoiles est un avant-goût de la magie du temps des fêtes.

La Corporation Le Festival Anjou inc. prépare l'événement depuis plusieurs semaines. Présidé par le conseiller d'arrondissement, district Ouest, M. Gilles Beaudry, le comité organisateur est composé de M^{mes} Isabelle Biron et Julie Fournier, de MM. Michel Lavoie, Claude Laforest, Ronald Chevalier, André St-Laurent et de M^{me} Linda Lafrenière, chef de la Division de l'administration et de la logistique.

Le comité est soutenu par des organismes du milieu angevin, divers services municipaux et publics, des policiers du poste de police de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal, des membres du personnel du Service de sécurité incendie de Montréal, des commerçants et des entreprises d'Anjou. Ils ont tous uni leurs efforts pour assurer la réalisation de cet événement.

Une grande fête prend place

Actuellement, lutins et bénévoles préparent les chars allégoriques. Décors illuminés, costumes, musique,

princesses, chevaux, cracheur de feu, chanteurs, danseurs et fanfares animeront ce beau défilé. Les talents locaux seront mis à contribution pour les chorégraphies accompagnant les chars allégoriques. Nicolas Noël et la mère Noël accompagnés de leurs amis, la Fée d'Hiver, Boitaneij, Chrystaline, la gentille sorcière de Noël, nous réservent une fête époustouflante sous le thème des *Fantaisies givrées*.

Le thème du défilé s'appuie sur une idée originale d'un membre du conseil d'administration de la Corporation Le Festival Anjou inc., M. André St-Laurent, qui agit à titre de concepteur et de directeur artistique du défilé.

Apportez votre lettre au père Noël !

Cet événement sera l'occasion pour les tout-petits d'apporter la lettre qu'ils auront écrite au père Noël. Les enfants pourront la remettre en mains propres aux aides-postiers qui feront partie du défilé. Ils en prendront bien soin, soyez-en certains !

Apportez vos accessoires lumineux !

Pour ajouter de la féerie à cette soirée, amusez-vous à illuminer le trajet du

défilé. Des bénévoles vendront des bâtons lumineux sur tout le parcours, les profits générés seront versés à la Corporation Le Festival Anjou inc.

Le parcours

Le départ est prévu à 19 h à l'angle de l'avenue Chénier et du boulevard Joseph-Renaud. Le défilé parcourra les boulevards Joseph-Renaud, de Châteauneuf, Roi-René et Yves-Prévost avant de terminer son périple à son point de départ.

À en juger par le temps et les efforts consacrés par le comité et les dévoués bénévoles, le défilé du père Noël promet d'être encore une fois un événement fabuleux pour tous.

Enfin, que vous assistiez au défilé ou que vous résidiez sur le parcours, nous vous conseillons de consulter tous les aspects relatifs à la sécurité en page 3 de ce bulletin.

C'est donc un rendez-vous, le vendredi 15 novembre, à 19 h ! On vous y attend en très grand nombre !

Renseignements : 514 493-8200, ou paradedenoelanjou.com.



Message de Luis Miranda

L'hiver est à nos portes !



Avec l'automne et les journées qui raccourcissent déjà, toute l'équipe se prépare à la première neige et à la mise en place des dispositifs de déblayage des trottoirs et des rues pour notre sécurité à tous.

Je vous rappelle que la rapidité d'intervention de nos équipes dépend notamment du civisme de chacun et du respect des règles en matière de déneigement, qui sont rappelées en page 5 de ce bulletin.

Dans le même ordre d'idées, je convie tous les citoyens qui disposent d'un espace de stationnement à y garer leur véhicule en tout temps pour laisser de la place dans la rue à vos voisins qui n'en ont pas. Cette marque de courtoisie sera grandement appréciée par votre entourage.

Si nous ne sommes pas pressés de voir la neige, les plus jeunes ont déjà hâte d'assister au défilé du père Noël qui parcourra les rues d'Anjou le vendredi 15 novembre prochain avec ses lutins, ses chars illuminés, ses danseurs... Soyez assurés que la féerie sera au rendez-vous pour le plus grand plaisir des petits et de tous ceux qui ont gardé une âme d'enfant. Un bien bel avant-goût de la période des fêtes auquel toute la population est conviée.

Enfin, surveillez l'ouverture du Centre communautaire d'Anjou qui aura lieu d'ici la fin de l'année. Ces vastes locaux accueilleront bientôt de nombreuses activités offertes par l'arrondissement et par ses partenaires communautaires. Leur tenue en un même lieu contribuera à renforcer le sentiment d'appartenance de ces usagers à la collectivité angevine.

Comme toujours, je vous rappelle que l'équipe municipale est toujours disponible pour échanger avec vous.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville de Montréal

Élections municipales 2013

Les détails des résultats de l'élection générale du 3 novembre seront publiés dans le bulletin *Regards sur Anjou* de décembre, soit le mois prochain. Au moment de mettre sous presse, les élections ne s'étaient pas encore tenues.

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication
Aline Boulé

Réalisation et conception graphique
Octane Stratégies

Impression
Systèmes Datamark inc.

Tirage
21 100 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes (Médiaposte)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Copyright 2013 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou

7701, boulevard
Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8h30 à 16h30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

Rapport sur la situation financière

Présenté le 10 septembre à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement

La Charte de la Ville de Montréal prévoit que le maire de l'arrondissement doit présenter un rapport sur la situation financière quelques semaines avant l'adoption du nouveau budget.

Ainsi, comme le prévoit la Charte, je vous sou mets mon rapport sur l'exercice financier 2012 et nos projections pour l'année 2013. Quant aux orientations budgétaires pour l'année 2014, les données actuelles indiquent que nous n'aurons pas d'ajustement pour couvrir les indexations des contrats et des salaires. Cependant, cette orientation ne sera définitive qu'après les élections de novembre prochain.

Budget de fonctionnement – résultats 2012

Le budget de fonctionnement permet à l'arrondissement d'assurer la prestation courante des services aux citoyens, tels que l'entretien de la voirie et des parcs, les activités de loisirs, les bibliothèques ou la collecte des déchets, pour n'en citer que quelques-uns.

Pour 2012, l'arrondissement avait reçu de la ville-centre une dotation budgétaire de 25 030 600 \$ pour les dépenses et de 1 263 400 \$ pour les revenus. À l'instar des années antérieures, la dotation était insuffisante pour réaliser nos opérations et maintenir la qualité des services dispensés aux citoyens. Aussi, nous avons dû lever une taxe locale pour déposer un budget en équilibre. En tenant compte de cette taxe, nous avons commencé l'année 2012 avec un budget de 29 031 800 \$.

Nous avons terminé l'exercice financier 2012 avec des dépenses de 29 744 400 \$, des revenus de 1 726 000 \$ et des ajustements financiers de 122 300 \$ pour terminer avec un écart défavorable de 181 000 \$ comparativement aux prévisions budgétaires. Cet écart s'explique particulièrement en raison des fortes chutes de neige. Sans ce surplus de précipitations, nous aurions atteint l'équilibre budgétaire grâce à la gestion rigoureuse de nos dépenses.

Budget d'immobilisations 2012

En 2012, une enveloppe de 5 994 000 \$ nous a été allouée par la Ville pour réaliser des projets d'immobilisations. Parmi les projets réalisés, notons :

- Les travaux d'aménagement du parvis extérieur et la réfection du stationnement et de l'accès routier de la mairie d'arrondissement;
- Les rénovations au Centre Roger-Rousseau;
- Le réaménagement du parc Goncourt et des terrains de tennis du parc des Roseraies;
- Des travaux de réfection routière et de signalisation;
- La plantation d'arbres;
- L'achat de véhicules.

Aussi en 2012, des mandats ont été confiés pour l'élaboration des plans et devis afin que soient entrepris, en 2013, des travaux de rénovation majeurs et de mise aux normes de l'édifice que nous avons acquis et qui deviendra notre nouveau centre communautaire, en remplacement du centre Chénier, dont les locaux ont été repris par la Commission scolaire. Comme ces travaux sont réalisés en 2013, les dépenses reliées au centre communautaire seront imputées au PTI 2013, ce qui explique que nous ayons un surplus de 2 502 000 \$ en 2012.

Budget de fonctionnement 2013

En 2013, la Ville de Montréal a procédé à la révision du financement des arrondissements. Dans le cadre de cette réforme, la Ville a cédé aux arrondissements un espace fiscal de 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation. Également, plutôt que de parler d'enveloppe budgétaire, nous parlons maintenant de transferts centraux vers les arrondissements.

Lors de l'établissement de ces transferts, la Ville a tenu compte de l'augmentation des prix basés sur l'IPC et nous avons bénéficié d'un ajustement partiel de notre dotation qui est, comme vous le savez, déficitaire depuis de nombreuses années.

Le montant des transferts a été établi à 24 262 800 \$ alors que l'espace fiscal cédé est de 2 416 700 \$. Le montant alloué par la Ville demeurerait insuffisant cette année encore pour déposer un budget équilibré. Pour financer l'écart entre les montants alloués par la Ville et nos besoins, nous avons eu recours à une affectation de surplus de l'ordre de 756 810 \$. Nous avons, par ailleurs, réduit la taxe locale de 0,04 \$, celle-ci étant passée de 0,06 \$ en 2012 à 0,02 \$ en 2013.

Notre budget total pour 2013 est de 29 748 000 \$ et, à ce stade-ci, nous espérons et anticipons atteindre l'équilibre budgétaire.

PTI 2013

L'enveloppe du PTI pour 2013 s'établit à 5 148 000 \$ à laquelle s'ajoutent les sommes non dépensées en 2012.

La majeure partie du PTI servira aux travaux de rénovation majeurs du Centre communautaire d'Anjou dont l'ouverture est prévue d'ici la fin de l'automne 2013. Notons également d'autres projets tels que la réfection routière, des jeux au parc des Roseraies, le début des travaux pour un terrain de soccer au parc Goncourt pour ne citer que les principaux.

Compte tenu des nombreux projets, nous prévoyons dépenser entièrement les sommes allouées à notre PTI.

Orientations 2014

Comme je l'ai mentionné précédemment, à ce stade-ci, nous avons l'indication que notre dotation pour 2014 sera la même que celle de 2013 et nous travaillons donc à la préparation budgétaire conformément à ce scénario. Cependant, les décisions de la Ville entourant le budget 2014 ne seront définitives qu'après la période électorale.

En conclusion

Malgré un contexte d'insuffisance budgétaire auquel nous faisons face depuis plusieurs années, l'arrondissement demeure déterminé à offrir des services de proximité de haute qualité à ses citoyens. Nous avons la chance d'avoir une main-d'œuvre compétente et engagée auprès de la population angevine ainsi que des organismes qui collaborent à offrir des services de haut niveau.

Je profite d'ailleurs de ce rapport pour remercier, tant les employés et les organismes que vous tous, citoyens angevins, pour votre apport à la qualité de vie au sein de notre arrondissement.

Enfin, je dépose, à titre d'information, la liste des contrats octroyés de 2 000 \$ et plus pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 14 août 2013.

Luc Minville

Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville de Montréal

Nomination

M^{me} Andrée Duquette a été nommée directrice d'arrondissement en remplacement de M. Jacques Rioux qui a pris sa retraite à la fin octobre, après avoir servi la communauté angevine pendant 34 ans.

M^{me} Duquette était titulaire du poste de directrice des Services administratifs de l'arrondissement d'Anjou depuis 2005. Elle avait jusque-là assumé la gestion de diverses unités administratives de la Ville de Montréal pendant 15 ans.

Cette gestionnaire de carrière possède une bonne connaissance du milieu de vie angevin. Sous sa gouverne, les services de proximité continueront d'être rendus aux Angevines et aux Angevins dans le respect de leurs attentes et de leurs besoins.

L'arrondissement d'Anjou félicite M^{me} Andrée Duquette de sa nomination et lui offre ses meilleures chances de succès dans ses nouvelles fonctions. Il profite de l'occasion pour adresser ses plus sincères remerciements à M. Jacques Rioux pour ses bons et loyaux services et lui offrir une merveilleuse retraite bien méritée.

Andrée Duquette
Directrice d'arrondissement
d'Anjou



Venez rencontrer vos élus

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement

Prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement le **mardi 3 décembre, à 19 h**, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement.

Renseignements : 514 493-8000.

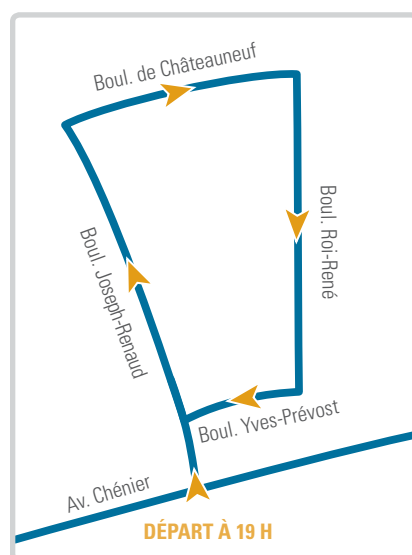


Une soirée de défilé en toute sécurité

Le 15 novembre 2013 à 19 h

Le vendredi 15 novembre prochain à 19 h, le père Noël viendra visiter les enfants à Anjou. L'arrondissement d'Anjou et le Service de police de la Ville de Montréal, PDQ 46, veulent s'assurer que cette mémorable rencontre se déroule en toute sécurité pour tous.

Trajet du défilé du père Noël



Fermeture de rues et accès aux résidences

Dès lors, les rues situées dans la zone d'emplacement seront fermées à la circulation dès 16 h. Les rues empruntées par le défilé seront fermées à toute circulation dans les deux sens, entre 18 h 30 et 21 h 30, selon l'évolution du défilé. Cependant les résidents demeurant dans le périmètre intérieur du parcours auront la possibilité d'emprunter

l'un des deux accès suivants, selon l'évolution du défilé :

- Avenue de la Loire et boulevard de Châteauneuf;
- Avenue de la Loire et boulevard Yves-Prévost.

Ces accès seront contrôlés par le Service de police de la Ville de Montréal.

Stationnement interdit

Le 15 novembre entre 16 h et 21 h 30, zone d'emplacement :

- Avenue Chénier (entre Louis-Dumouchel et de l'Aréna – dans les deux sens);
- Avenue Chénier (entre de l'Église et Saint-Donat – dans les deux sens);
- Avenue de l'Aréna (rue complète – dans les deux sens).

Le 15 novembre entre 16 h et 21 h 30 sur le parcours du défilé :

- Avenue Chénier (entre de l'Église et Saint-Donat – dans les deux sens);
- Avenue de l'Aréna (rue complète – dans les deux sens);
- Boulevard Joseph-Renaud (entre Chénier et Yves-Prévost, directions nord et sud);
- Boulevard Joseph-Renaud (entre Yves-Prévost et de Châteauneuf, direction nord);
- Boulevard de Châteauneuf (entre Joseph-Renaud et Roi-René, direction est);
- Boulevard Roi-René (entre de Châteauneuf et Yves-Prévost, direction sud, incluant le mail central);
- Boulevard Yves-Prévost (entre Roi-René et Joseph-Renaud, direction ouest).

Stationnement autorisé

Les résidents pourront toutefois se garer sans restriction, en tenant compte de la signalisation existante, sur les artères suivantes :

- Boulevard Joseph-Renaud (entre de Châteauneuf et Yves-Prévost, direction sud);
- Boulevard de Châteauneuf (entre Roi-René et Joseph-Renaud, direction ouest);
- Boulevard Roi-René (entre Yves-Prévost et de Châteauneuf, direction nord);
- Boulevard Yves-Prévost (entre Joseph-Renaud et Roi-René, direction est).

Veuillez noter que, pendant le défilé, il sera interdit de circuler en voiture dans la voie adjacente au mail central des boulevards suivants : Joseph-Renaud, de Châteauneuf, Roi-René et Yves-Prévost.

Nous voulons ainsi assurer une plus grande sécurité des figurants et des petits et grands spectateurs qui assisteront au défilé.

Panneaux de stationnement et remorquage

Des panneaux de stationnement annonceront l'interdiction de stationner et seront en place le matin du vendredi 15 novembre. Ils seront en vigueur pour cette journée seulement à compter de 16 h. Ainsi, les véhicules garés dans les zones identifiées à cet effet seront remorqués sans autre avis à compter de 16 h.

En cas de remorquage, nous invitons les gens à appeler au 514 640-3000 pour s'enquérir de l'endroit où leur véhicule a été transporté.

Les résidents qui empruntent habituellement ces artères devront prévoir un trajet alternatif

lors de leur déplacement. La circulation régulière devrait reprendre vers 21 h. Les automobilistes devront se montrer patients et respecter les bénévoles, les cadets policiers et les policiers qui seront mis à contribution pour la réussite de l'événement.

Sécurité des personnes : informations importantes

Lors du défilé, nous recommandons aux parents de bien vêtir les enfants, sachant qu'il est difficile de prévoir la température.

Les parents devront également redoubler de prudence et de vigilance, notamment pour limiter l'agitation des jeunes. Nous demandons à tous de demeurer sur les trottoirs et de ne pas circuler dans la rue lors du passage du défilé.



Les enfants égarés seront amenés au PDQ 46 : 514 280-0146

La sécurité du parcours est sous la coordination du PDQ 46.

Renseignements : Direction culture, sports, loisirs et développement social au 514 493-8200

Courriel : www.paradedenoelanjou.com

Montréal en exclusivité

Tous les Montréalais peuvent profiter de rabais et d'exclusivités sur plus de 100 activités et services à Montréal – BIXI, spectacles, festivals, cirque, musées, tennis... – s'ils ont en main leur carte Accès Montréal, offerte pour seulement 8 \$ par an. À Anjou, cette carte est disponible au bureau Accès Anjou du 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi. Abonnez-vous !

À noter que la carte Accès Montréal ne remplace pas la carte du citoyen d'Anjou, nécessaire pour s'inscrire aux activités proposées par l'arrondissement (comme celles de la bibliothèque).



Renseignements : ville.montreal.qc.ca/carteaccesmtl ou 311.

Changement d'heure

Le dimanche 3 novembre, nous avons reculé l'heure pour revenir à l'heure normale de l'Est. Rappelez-vous que le changement d'heure est un excellent aide-mémoire pour remplacer les piles de vos avertisseurs de fumée et pour vérifier du même coup le bon fonctionnement de ces appareils qui peuvent sauver la vie des membres de votre famille.

Mentionnons que sur l'île de Montréal, en vertu de la réglementation en vigueur, il est obligatoire d'avoir un avertisseur de fumée fonctionnel à chaque étage d'un logement.

Concours Maisons fleuries 2013

Toutes nos félicitations aux gagnants!

L'arrondissement tient à remercier toutes les personnes qui ont embelli leur propriété cet été ainsi que les membres du comité d'embellissement qui ont assuré la tenue de l'édition 2013 du concours Maisons fleuries. Ainsi, nos parterres, nos balcons, nos terrasses et nos jardins ont été ornés de fleurs qui rivalisaient de couleurs et parfumaient délicatement l'air ambiant. La population a donc profité d'un cadre de vie agréable qui a contribué à améliorer notre qualité de vie.

Les gagnants du concours ont été invités à une cérémonie, le 4 octobre, à la mairie d'arrondissement. Un souvenir leur a été remis par les élus en présence des membres du comité d'embellissement.

Élus et membres du comité d'embellissement



De gauche à droite, en première rangée : **M^{mes} Annie Dastous, Pierrette Turcotte, Jacqueline Lacombe, Réjeanne Thibault, Michelle Di Genova Zammit** (conseillère d'arrondissement), **Andrée Hénault** (conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou); en deuxième rangée : **M. Réal Thérault, M^{me} Jeannine Lebire**, et **MM. Luis Miranda** (maire d'arrondissement), **Robert Brodeur, Gilles Beaudry** (conseiller d'arrondissement), **Paul-Yvon Perron** (conseiller d'arrondissement).

Voici les gagnants 2013 en présence des élus de l'arrondissement d'Anjou



Diane Riquier et Nicole Thibodeau
10051, promenade des Riverains

Teresa et Francesco Ruvo –
Paysagiste Groupe Granata
10365, promenade des Riverains

Anna et Domenico Spadafora
8371, avenue André-Laurendeau

Gilles Archambault
8720, place des Lilas

Re/Max Excellence inc.
7130, rue Beaubien Est

Restaurant McDonald's
7101, boulevard des Galeries-d'Anjou

France et Rolland Murray
6285, rue Cairns

Dominique Cornellier Ali Fajr
6335, rue Cairns

Famille Fadlallah
7810, boulevard Yves-Prévost

Usma et Vincent Huns
8362, place de Chanceaux

Diane et Roger Dauphinais
8271, place de Vaujours

Louise Chartrand et Denis Chalifour
8170, place de Vaujours

Patrick Roman et Maurice Cloutier
6675, boulevard Joseph-Renaud

Franca et Michele Di Pasquale
8102, place Montrichard

Mireille Séguin et Louise Racicot
6989, avenue Rondeau

Jean Beaulieu
9181, avenue Émile-Legault

Huguette Levesque
9191, avenue Émile-Legault

Lise Perron
9240, avenue Yvette-Naubert



600 000 \$ investis au parc des Roseraies

Le 17 septembre dernier, M. Luis Miranda, maire de l'arrondissement d'Anjou, et ses collègues du conseil d'arrondissement, M. Gilles Beaudry, M^{me} Andrée Hénault, M^{me} Michelle Di Genova Zammit et M. Paul-Yvon Perron, ont inauguré de nouveaux jeux au parc des Roseraies. Les jeunes disposent maintenant de balançoires, de glissades, de modules d'escalade et plus encore.

Ces jeux représentent un investissement de 600 000 \$, subventionné à raison de 50 % par la Ville de Montréal dans le cadre du Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP).

Les élus invitent les jeunes à profiter pleinement des nouvelles installations dès le printemps prochain.

Embellissement

Concours de décorations de Noël : participez !

Le comité d'embellissement de l'arrondissement d'Anjou a le plaisir d'inviter tous les citoyens à participer au prochain concours de décorations de Noël. Ce concours ne nécessite aucune inscription. Pour y participer, il suffit de décorer l'extérieur de votre lieu de résidence et de **laisser vos décorations allumées, après 18 h, du 10 au 24 décembre.**

Dans un premier temps, les membres du comité parcourront les rues pour choisir les décorations les plus attrayantes, puis un photographe prendra des photos aux adresses présélectionnées.

Le comité d'embellissement : son mandat

Le comité d'embellissement est composé de huit bénévoles nommés par le conseil d'arrondissement, et d'une représentante de l'arrondissement. En vue de sélectionner les plus belles décorations, le comité sillonne le territoire angevin par équipes de deux bénévoles. Ensuite, celui-ci se réunit pour évaluer l'ensemble des photos et procède au vote qui déterminera les plus belles réalisations. Enfin, le comité organise la soirée de remise de souvenirs aux gagnants.

Règlements du concours

Catégories

- Maison unifamiliale, duplex et maison de ville
- Balcon
- Condominium
- Commerce

Critères de sélection

- Originalité
- Apparence générale
- Disposition des divers éléments
- Harmonie des couleurs

Sélection des gagnants

Le comité désigne un maximum de deux gagnants par catégorie et par quartier. Veuillez noter que les participants ayant remporté le concours deux années de suite ou deux fois en quatre ans ne seront pas retenus pour la sélection des gagnants pendant deux années consécutives.

Tous ceux qui illumineront la façade de leur demeure auront une chance de gagner. Les membres du comité choisiront les décorations qui répondront le mieux aux critères de sélection mentionnés précédemment.

Bonne chance à tous les participants!

Déneigement

RESPECTEZ BIEN
LES INSCRIPTIONS
SUR LES PANNEAUX
DE SIGNALISATION.
**VOTRE SÉCURITÉ,
C'EST NOTRE PRIORITÉ !**



Bientôt l'hiver !

L'arrondissement d'Anjou fait tout ce qui est en son pouvoir pour déneiger les rues et les trottoirs dans les meilleurs délais. Toutefois, pour y arriver, nous avons besoin de la collaboration de tous les citoyens. Nous vous invitons à prendre connaissance des responsabilités de chacun.

Mission de l'arrondissement

- Maintenir l'accessibilité aux services d'urgence.
- Maintenir l'accessibilité au réseau de transport en commun, aux écoles et aux institutions.
- Assurer la sécurité des automobilistes et des piétons.

Nos tâches

- Faire, au besoin, l'épandage d'un mélange de fondants et d'abrasifs afin d'assurer la sécurité des usagers sur les axes piétonniers et routiers de l'arrondissement.
- Commencer le déneigement aussitôt que les précipitations atteignent 2,5 cm.
- Procéder au chargement de la neige dans les meilleurs délais, s'il y a lieu.
- Suivre le plan stratégique de la Ville de Montréal lors de tempêtes de neige de 30 cm et plus afin d'optimiser la circulation sur les artères prioritaires.

Toujours plus, toujours mieux

- Déneigement des zones scolaires en tout temps sauf lors des entrées et sorties des élèves et des occupants de l'établissement scolaire.
- Épandage préventif de fondants et d'abrasifs en cas de gel.
- Déneigement en continu des trottoirs pendant les travaux de déblaiement et de chargement de la neige.
- Utilisation d'un système GPS pour assurer un meilleur contrôle des travaux en cours.

Les responsabilités du citoyen

- Respectez les panneaux de signalisation qui vous indiquent les périodes où il est interdit de stationner. Les véhicules mal garés ralentissent les opérations de déneigement, risquent de subir des dommages et s'exposent à un remorquage et une amende.
- Rappelez-vous que seuls les propriétaires ou occupants d'immeubles résidentiels de six logements et moins, ne disposant pas d'une surface réservée au stationnement autre que les accès aux garages, peuvent pousser la neige ou la glace dans la rue ou sur la place publique, et ce, à la suite d'une chute de neige de plus de 5 cm et dans les 24 heures suivant la fin d'une précipitation.
- Ne poussez jamais la neige dans la rue après les opérations de déneigement.
- Ne poussez jamais la neige de l'autre côté de la rue.
- Déposez toujours la neige sur votre terrain lors d'une chute de neige de moins de 5 cm.
- Durant toute la période hivernale, garez-vous à 30 cm du trottoir pour faciliter le passage des chenillettes.
- Placez vos poubelles, sacs à ordures, bacs, encombrants et autres dans votre entrée, jamais sur le trottoir ou le banc de neige.
- Assurez-vous que votre déneigeur détient un permis et qu'il respecte la réglementation.

Renseignements : 311 ou ville.montreal.qc.ca/deneigement.

Courtoisie

Automobilistes, faites de la place aux autres !



De façon à permettre aux personnes qui ne disposent pas d'un stationnement privé (notamment les locataires) de trouver une place dans la rue, nous sollicitons la coopération de ceux qui possèdent une entrée privée ou un garage afin qu'ils y garent leur véhicule en tout temps. De surcroît, nous demandons aux automobilistes de se garer de manière à ce que leur véhicule n'occupe pas deux espaces, empêchant ainsi le stationnement d'une autre voiture. N'oubliez pas non plus de laisser une distance raisonnable entre votre véhicule et le trottoir. Nous vous remercions de votre collaboration.

Opération patrimoine architectural de Montréal 2013



Un duplex angevin reçoit un prix

Lors d'un événement public tenu le 20 septembre 2013 dans le hall de l'hôtel de ville de Montréal, une maison angevine a reçu un Prix émérite du patrimoine, dans la catégorie résidentielle, pour le soin méticuleux que ses propriétaires ont su apporter à leur propriété. Le bâtiment est situé au 6420-6422, boulevard des Rosaïes. Construit en 1967, ce duplex typique du territoire angevin se distingue par l'intégrité des composantes architecturales d'origine. L'entretien des portes de bois ainsi que la conservation du muret de pierre surplombé d'un garde-corps ouvragé sont à

souligner. La préservation de tels éléments sur les bâtiments de cette époque est de plus en plus rare.

Créée en 1991, l'Opération patrimoine architectural de Montréal vise à sensibiliser les Montréalais à l'importance de la protection du patrimoine et vise à reconnaître les efforts d'entretien des propriétaires. À noter que, l'an dernier déjà, une maison angevine avait reçu un tel prix.

L'arrondissement félicite les propriétaires de leurs efforts de conservation du patrimoine architectural.



Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est • 514 493-8271



La lecture a de nombreux effets bénéfiques pour votre enfant. Elle favorise son développement intellectuel, langagier, moteur, sensoriel et affectif.

Activités adultes

Les lundis rencontre

Conférence : À l'ombre de Louis Hémon, mon bonheur.

Lundi 25 novembre, à 10 h

Bibliothèque Jean-Corbeil

Pour marquer le centenaire du décès de Louis Hémon, auteur du classique de la littérature québécoise *Maria Chapdelaine*, M. Gilbert Lévesque, conservateur fondateur du Musée Louis-Hémon, anime l'atelier *À l'ombre de Louis Hémon, mon bonheur*. Une conférence interactive qui laisse la place à la discussion et aux échanges. Vous êtes invités à apporter votre exemplaire de *Maria Chapdelaine* !

Matinées thé causeries

Mercredi 20 novembre, à 10 h

Pour les femmes immigrantes

Bibliothèque Jean-Corbeil

Inscriptions obligatoires

Vous êtes nouvellement arrivées au Québec ? Vous voulez savoir comment fonctionne la société québécoise pour faciliter votre intégration ? Venez rencontrer d'autres femmes dans la même situation et partagez vos expériences et vos connaissances tout en sirotant un bon thé ! Vos tout-petits sont les bienvenus !

Le livre numérique

Jeudi 28 novembre, à 19 h

Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil

Inscription requise

Une rencontre interactive qui vise à exposer les notions de base du livre numérique, les différences entre les liseuses et tablettes, les téléchargements des livres des bibliothèques, etc.

Pour les jeunes



Les débrouillards

Les planeurs

Dimanche 17 novembre, à 13 h 30

Pour les 6 à 12 ans

Bibliothèque Jean-Corbeil

Inscriptions obligatoires

Un atelier à la fois scientifique, instructif et ludique !



Heure du conte

Les samedis 2, 6 et 30 novembre, et 7 décembre à 10 h

(relâche les 16 et 23 novembre)

Pour les 3 à 5 ans et leurs parents

Bibliothèque Jean-Corbeil

Sans inscription

Amenez vos petits pour les initier aux plaisirs de la lecture ! Chaque animation se termine par un bricolage relié aux histoires lues.

Journée portes ouvertes

Plantation d'un lilas japonais



La Journée portes ouvertes de l'arrondissement a eu lieu le 14 septembre dernier. À cette occasion, les élus souhaitaient souligner les efforts de l'arrondissement concernant le développement durable et illustrer l'enracinement des familles à Anjou. Ainsi, ils ont procédé à une plantation protocolaire d'un lilas japonais près de la mairie.

Près de 4 000 personnes ont participé à cette journée. Les citoyens et citoyennes ont pu rencontrer les élus et le personnel de l'arrondissement ainsi que ses partenaires. La diversité des activités et des kiosques a plu aux participants, des plus jeunes aux adultes.

Soirées-concert Anjou

Les Mères Noël

Jeudi 12 décembre à 19 h 30

Le trio vocal Les Mères Noël est composé de trois jeunes femmes dynamiques de la région des Laurentides qui proposent différents chants de Noël, *a capella*, dans les styles traditionnels ou jazz, en langues française et anglaise. Le trio est composé de Carolyne Legault, Mélissa Brosseau et Nathalie Maillard.



La logistique de ce concert est organisée avec le soutien de l'organisme Culture à la carte d'Anjou.

Les billets seront en vente à 10 \$ l'unité dans les bibliothèques d'Anjou.

Église Jean XXIII : 7101, avenue de l'Alsace. Les portes ouvriront à 18 h 45.

Renseignements : 514 493-8200 (jour) 514 493-8266 (soir)

Expo-vente

Dimanche 8 décembre, de 13 h à 16 h

Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil

Expo-vente des élèves des ateliers de confection de bijoux de fantaisie. Venez découvrir et encourager nos artistes. L'entrée est libre.

Renseignements : 514 493-8200



Théâtre jeune public

En compagnie de vos tout-petits, venez rencontrer des personnages colorés et suivez-les à travers leurs drôles d'aventures lors de nos matinées théâtre organisées spécialement pour les enfants. Des moments inoubliables et de belles histoires vous y attendent.

Sylvie D Lire

Conte théâtral (durée : 45 minutes)

Samedi 16 novembre à 10 h 30

Pour les 4 à 10 ans et leur famille

Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil

GRATUIT



Ziiiip! Chuuut...
« Je pige des histoires dans ma mémoire »
Écoutez bien, vous voyagez dans les pays lointains des mystères africains...

Là où grand-père Baobab et animaux qui parlent sauront vous captiver et vous amuser. Pour vivre une expérience intimiste meublée d'aventures et d'imaginaire. Laissez-vous porter par la voix, les personnages, les lieux... Bref, laissez-vous emporter par ces contes merveilleux.

Le rhume du père Noël

Samedi 7 décembre à 10 h 30



Atchoum! Le père Noël a un vilain rhume ! Il éternue tellement qu'il ne peut plus s'occuper des cadeaux des enfants. Voilà pourquoi il demande à son lutin Tirelou d'aller lui chercher un sirop magique. Mais Tirelou est un lutin très distrait... Il a oublié l'adresse du docteur Pilule ! En compagnie des enfants, Tirelou demandera l'aide de la Fée des Étoiles... Tirelou et les enfants trouveront-ils le docteur Pilule ?